

SEANCE PLEINIÈRE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COMPTE RENDU – REUNION DU LUNDI 11 AVRIL 2011

**HOTEL D'AGGLOMERATION DE PERPIGNAN
SALLE DES MAIRES, 10 H**

La fiche de présence ainsi que la présentation projetée en séance sont annexées au présent compte-rendu.

1. Introduction par le Président de la CLE :

Monsieur Jean-Paul ALDUY, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance. Il rappelle que l'enjeu du SAGE aujourd'hui est la protection des nappes souterraines. L'ensemble des acteurs prélève trop, alors qu'il faudrait notamment réserver l'usage des nappes profondes à des fins d'alimentation en eau potable. D'autres solutions sont à trouver pour les autres usages, notamment pour l'agriculture. Comme le rapport d'état initial le précise « la situation est préoccupante, mais pas catastrophique ».

L'ordre du jour sera le suivant :

- Validation du rapport d'activités
- Présentation de l'état initial
- Révision de la composition de la CLE
- Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE de Salses Leucate
- Election d'un bureau de la CLE
- Avis de la CLE pour les projets soumis à autorisation
- Rapport d'activités annuel du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon

Jean-Paul ALDUY donne la parole à Séverine HUMBERT, chargée de mission SAGE, pour la présentation du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2010.

2. Validation du rapport d'activités 2010

Séverine HUMBERT rappelle quelques bases concernant le rôle du SAGE. Elle indique que nous sommes aujourd'hui en configuration de CLE plénière, mais que d'autres instances permettent la concertation, notamment les commissions thématiques, où la place est laissée à un large débat, et le comité technique, qui a notamment vocation à suivre des études plus scientifiques ou à organiser la planification.

Le rapport d'activités synthétique est distribué aux participants, et présenté. L'année 2010 constitue une année de relance de la démarche, qui atteint aujourd'hui son rythme de croisière, grâce notamment à la constitution d'une équipe technique au Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon. L'année 2010 a été principalement consacrée à l'état initial : collecte des données et synthèse, rencontre des membres de la CLE, organisation de commissions thématiques.

Jean-Paul ALDUY met le rapport d'activités au vote. Il est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de l'état initial

Jean-Paul ALDUY demande s'il s'agit de valider officiellement cette étape.

Séverine HUMBERT répond que la validation officielle aura lieu à l'automne, sachant qu'il reste des compléments à apporter au document.

Jean-Paul ALDUY demande si une diffusion plus large de ces résultats est prévue, notamment au grand public, mais aussi aux maires des 80 communes.

Hichem TACHRIFT répond que c'est une des missions fondamentales du Syndicat Mixte, qui doit informer ses membres (les communes ou leurs représentants) mais aussi le grand public.

Chantal GRAILLE ajoute que la CLE peut demander au Syndicat Mixte des actions de communication spécifiques au SAGE.

Jean-Paul ALDUY demande donc officiellement au Syndicat Mixte de rendre compte à la CLE de ses actions de communication concernant les nappes.

Séverine HUMBERT expose des éléments concernant les nappes du Roussillon. Elle présente l'évolution quantitative des nappes, et les baisses de niveau constatées pour le Pliocène ces 40 dernières années.

Jean-Paul ALDUY demande des précisions sur les modes de calcul.

Séverine HUMBERT répond que le calcul est réalisé à l'échelle inter – annuelle, car sur une année les variations de prélèvements sont très importantes. Sur une large période de temps on constate sur une majorité de piézomètres de la plaine une baisse de niveau.

Hichem TACHRIFT précise que les nappes réagissent aussi aux variations climatiques par transfert de pression, et que si on constate des remontées ponctuelles elles ne traduisent pas nécessairement une tendance globale.

Alphonse PUIG ajoute qu'à ce constat actuel, il faudra ajouter dans une étape suivante les projections sur l'augmentation de la population, qui augmentera mécaniquement la pression sur les nappes.

Jean-Paul ALDUY approuve, en précisant qu'aujourd'hui la consommation d'eau par ménage est plus importante qu'il y a 20 ans, car nos équipements et nos habitudes ont changé.

Alphonse PUIG explique que ces toutes dernières années, les consommations en eau potable ont très légèrement diminué, ce qui est certainement dû aux améliorations des réseaux et aux changements de comportements. Toutefois certains usages ne sont pas comptabilisés (arrosage des espaces verts par exemple). D'autre part, les consommations des ménages passent aussi par des forages privés, souvent non déclarés, qui ont explosé ces 30 dernières années.

Concernant les prélèvements, Jean-Paul ALDUY souhaiterait qu'apparaisse une carte distinguant les prélèvements Pliocène des prélèvements Quaternaire.

Séverine HUMBERT répond que cette carte existe dans l'état initial pour l'usage AEP, mais pas pour les autres usages car ce distinguo n'est pas connu.

Martine ASSENS précise que 30 à 35% des prélèvements AEP utilisent les nappes Quaternaire, à Mas Conte par exemple où le prélèvement est particulièrement important.

Jean-Paul ALDUY remarque une grande différence entre les prélèvements agricoles estimés et ceux déclarés à l'Agence de l'Eau.

Séverine HUMBERT explique qu'effectivement la connaissance des forages agricoles est actuellement lacunaire. Un travail important a été engagé avec la chambre d'agriculture depuis quelques années, et la connaissance s'est améliorée, mais il reste une marge de progrès importante.

Michel GUALLAR insiste sur les efforts consentis par la profession ces dernières années et pense qu'on tend vers l'exhaustivité de la connaissance des prélèvements agricoles. Il estime que la situation n'est pas dramatique.

Séverine HUMBERT explique qu'on ne connaît pas le volume prélevé par des forages dits « domestiques » (réalisés par les particuliers), et que c'est pourtant ceux qui sont les plus nombreux en termes d'ouvrages (mais pas en termes de volumes).

Alphonse PUIG estime que pour contrôler les forages domestiques, il faudrait une législation plus contraignante. En effet à l'heure actuelle seule une déclaration simple en mairie est obligatoire, et le plus souvent les propriétaires ne le font pas.

Pascal JOBERT explique que la Police de l'Eau contrôle uniquement les forages à vocation AEP et agricoles. Les forages domestiques relèvent du pouvoir de police du maire.

Jean-Paul ALDUY propose de réaliser un échantillonnage sur une commune littorale, et de réaliser une enquête de terrain pour estimer les volumes prélevés.

Aline VILLARD répond qu'une étude est en cours à PMCA, portée par le CEMAGREF, visant à mieux connaître les consommations des ménages et leur évolution. Cette étude comprend notamment un volet lié aux forages, avec des analyses à partir de photos aériennes, et à partir des factures d'eau. La durée prévisionnelle de l'étude est de deux ans.

Jean MIAS estime que le principal enjeu lié aux forages domestiques est la dégradation de la qualité de l'eau plus que le problème quantitatif. Concernant les estimations de volumes il pense que ce sont plutôt les jardins que les piscines qui consomment des volumes importants.

Alphonse PUIG pense que le problème quantitatif que pose ces forages n'est pas à négliger, car c'est le cumul de 'petits' volumes qu'il faut considérer, et qu'au sein de ces volumes, les forages domestiques ont une part importante.

Maya LESNE ajoute qu'au niveau qualitatif le problème est réel, car ces forages sont la plupart du temps mal réalisés et sources de pollutions.

Jean-Paul ALDUY estime important de réussir à cerner au plus près quelle est la consommation de ces forages domestiques.

Séverine HUMBERT répond que l'estimation de ces volumes fera partie de l'étude « volumes prélevables » portée par le Syndicat Mixte, en lien avec les travaux suivis par PMCA. Elle ajoute pour information que selon la Direction des finances, il existe sur le périmètre du SAGE plus de 15 000 piscines, ce qui permet de donner des indications de volumes. Des éléments complémentaires sont en cours de recherche afin d'affiner l'approche de ces volumes.

François TOULET-BLANQUET attire l'attention de la CLE sur l'existence d'autres SAGE recoupant le territoire du SAGE des nappes du Roussillon. Il s'agit notamment du SAGE Tech Albères dont il est l'animateur, et du SAGE de l'étang de Salses Leucate dont l'animatrice est également présente.

Les problématiques de ces 3 SAGE se recoupent, il est par conséquent indispensable que les démarches avancent de concert et proposent des actions coordonnées.

Concernant l'irrigation de la vigne, Chantal GRAILLE rappelle qu'au cours des étapes suivantes des éléments de prospective devront être recherchés et affinés.

Michel GUALLAR exprime une position ferme concernant l'irrigation de la vigne : elle est indispensable en soi, mais il est hors de question d'utiliser l'eau du Pliocène pour irriguer la vigne.

Alphonse PUIG fait part de son expérience en tant que représentant de la communauté de communes des Aspres : un projet est en cours de montage concernant l'utilisation de l'eau du canal de Corbère pour irriguer des vignes des Aspres. Il s'agit alors d'utiliser de l'eau superficielle pour l'agriculture, ce qui est conforme aux principes décidés collectivement.

Séverine HUMBERT présente la qualité de l'eau des nappes. Elle insiste sur le problème de la méconnaissance des forages qui conduit à des difficultés de gestion. Deux enjeux sont à distinguer :

- la méconnaissance liée aux forages non déclarés
 - la méconnaissance liée à la disparité des bases de données des différentes administrations.
- Un travail d'harmonisation a été lancé, mais il s'agit d'une charge de travail considérable.

Concernant les forages domestiques, Jean-Paul ALDUY demande si les communes ne pourraient pas aider le SAGE en faisant remonter les informations.

Maya LESNE répond que même si les maires savent exactement où se trouvent les forages (ce qui est souvent le cas dans les petites communes), ils n'ont aucun pouvoir pour forcer les propriétaires à les déclarer.

Jean-Paul ALDUY demande si ça n'est pas au foreur de faire ces déclarations.

Séverine HUMBERT répond qu'effectivement, il est d'usage que le foreur s'occupe de la déclaration, mais que certains n'en tiennent pas compte.

Concernant les pesticides, Aline VILLARD explique qu'à Pollestres le captage AEP est contaminé et que la commune est obligée de recourir à des mélanges d'eaux pour la rendre potable.

Alain HALMA souhaiterait que le message soit moins alarmiste concernant les pesticides. Il pense qu'en effet le milieu est vulnérable, mais que pour l'instant les contaminations détectées sont très ponctuelles et à des niveaux bas.

Séverine HUMBERT répond qu'effectivement la contamination n'est pas généralisée, mais qu'il convient de rester prudent, notamment parce que dans certains secteurs le Pliocène est touché, les échanges entre nappes se réalisant de manière artificielle (forages défectueux) ou naturelle.

Jean-Paul ALDUY demande s'il est possible de quantifier ces échanges.

Hichem TACHRIFT répond qu'à l'heure actuelle, si l'existence de ces échanges est prouvée, leur quantification n'est pas connue. Pour répondre à cette question il faudrait lancer une étude relativement complexe à réaliser.

Martine ASSENS précise qu'il faut bien distinguer le transfert d'eau et le transfert de pression. Au niveau quantitatif, il faut imaginer que les nappes se comportent comme de l'eau dans un tube en 'U'. Si des précipitations importantes surviennent, ou si les prélèvements cessent, le niveau augmentera par transfert de pression. Par contre, au niveau qualitatif, une goutte d'eau pourra

mettre 5 000 à 10 000 ans pour circuler de l'amont à l'aval du territoire du SAGE. En termes de pollution, la qualité sera par conséquent bien plus difficile à restaurer.

Séverine HUMBERT présente le volet aménagement du territoire et la nécessaire coordination avec les autres démarches, SAGE et SCOT. Elle rappelle que règlementairement le SAGE s'impose au SCOT.

Chantal GRAILLE précise que le SAGE de l'Agly n'existe plus officiellement.

Jean-Paul ALDUY explique qu'un courrier a été envoyé au Président du Syndicat Mixte du SCOT de la plaine du Roussillon afin de leur demander que le SAGE soit partie prenante de l'élaboration du SCOT. La réponse a été négative concernant la participation aux instances officielles, car non prévue règlementairement. Toutefois le SCOT prévoit d'inviter les techniciens du SAGE à participer aux réunions. Jean-Paul ALDUY tient à rappeler qu'il existe un décalage de calendrier puisque le SCOT élabore son PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), qui sera validé d'ici la fin de l'année. Il demande si la CLE est en mesure de donner dès aujourd'hui des directives au SCOT afin d'orienter son travail.

Chantal GRAILLE répond qu'il est un peu tôt pour donner des directives contraignantes, le SAGE manquant d'éléments concrets pour le moment. Toutefois elle estime que c'est une excellente occasion de sensibiliser tous les maires aux problèmes rencontrés sur la ressource, et de leur présenter les contraintes qui y sont liées.

Alphonse PUIG estime qu'il y a trop de personnes qui interviennent sur ces questions et qu'il y a un manque manifeste de coordination. Il est indispensable qu'*a minima* les techniciens du Syndicat Mixte soient conviés aux travaux du SCOT.

Jean-Paul ALDUY pense que la carte de répartition des nappes Pliocène / Quaternaire devrait par exemple permettre de donner certaines indications au SCOT : dans les zones où seul le Pliocène existe, seul l'usage AEP serait autorisé pour les eaux souterraines par exemple.

Alphonse PUIG demande si l'état initial prévoit des données concernant les rendements de réseaux.

Séverine HUMBERT répond qu'une stagiaire, Claire Borderolle, a été embauchée pour travailler sur ces questions, conjointement pour le Syndicat Mixte et le Conseil Général. Elle s'occupera notamment d'un projet européen nommé Waterloss qui vise l'amélioration des rendements de réseaux. Plus localement, elle travaille pour l'instant à améliorer les connaissances sur cette question. Ses résultats viendront alimenter le SAGE.

Jean-Paul ALDUY demande à ce que soit réalisé un inventaire des pistes d'actions possibles, afin d'anticiper les étapes suivantes, et de disposer de premiers éléments qui seront la base du SAGE.

Pascal JOBERT souhaiterait que soit mise à l'ordre du jour de la prochaine CLE une discussion concernant les autorisations de forages, et la ligne de conduite à retenir pour ces autorisations. Cette discussion a été enclenchée au sein d'un groupe de travail, elle doit se poursuivre dans le cadre du SAGE.

Philippe ASSENS souhaiterait que ressortent aussi les points positifs de la situation, comme l'importance de l'agriculture biologique dans le département, afin de ne pas brosser un tableau trop noir.

Séverine HUMBERT répond que ces points sont évoqués dans l'état initial, mais ne ressortent pas toujours dans une synthèse orale.

Maya LESNE pense qu'il est important qu'un diagnostic fasse apparaître les points noirs, afin d'avoir une vision claire et de travailler à résoudre les problèmes posés.

Jean-Paul ALDUY ajoute qu'un diagnostic se doit d'être exhaustif. On sait que ces nappes sont en danger (qualitativement et quantitativement), mais il faut également penser à l'évolution des phénomènes, objet de l'étape suivante. Il souligne qu'en 10 ans d'importants progrès ont été réalisés au niveau du discours, et que la discussion du jour, qui a lieu dans un climat apaisé, est déjà un progrès en soi. Il faut désormais travailler sur les pistes d'amélioration.

4. Révision de la composition de la CLE

Jean-Paul ALDUY propose d'ajouter à la CLE actuelle deux structures qui n'existaient pas au moment de sa création : le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt. D'autre part il indique que pour respecter l'équilibre des collèges de la CLE (au moins 50% de collectivités, au moins 25 % d'usagers), il convient de rajouter un membre au collège des usagers. Il propose la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air afin d'associer les campings à la démarche.

Séverine HUMBERT ajoute que la composition de la CLE relève du Préfet, c'est donc un arrêté préfectoral qui officialisera ces modifications.

5. Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE de l'étang de Salses Leucate

Après un tour de table, les participants s'accordent sur l'opportunité de désigner Serge GORCE comme représentant de la CLE du SAGE des nappes du Roussillon à la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate.

Note du 19/04/2011 : Monsieur GORCE accepte cette désignation, elle sera donc effective lorsqu'un nouvel arrêté de composition de la CLE du SAGE de Salses Leucate sera signé.

6. Création d'un bureau de la CLE

Le bureau de la CLE est constitué, d'après le règlement intérieur, du Président, des 3 Vice-présidents, de 2 représentants des services de l'Etat déjà désignés (Agence de l'Eau et DDTM), et de 2 représentants des usagers.

Concernant ces derniers, Jean-Paul ALDUY explique qu'il convient que le collège des usagers vote pour désigner ses 2 représentants. Il demande qui se porte candidat. La Chambre d'Agriculture et le Syndicat des Foreurs sont candidats. A l'issue du vote, ces deux structures sont désignées à l'unanimité représentantes de la CLE au bureau.

Le bureau est donc constitué comme suit :

- Collège des collectivités : Jean-Paul ALDUY, Jean-Jacques LOPEZ, Marcel DESCOSY, Alphonse PUIG
- Collège des usagers : chambre d'agriculture et syndicat des foreurs
- Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics : Agence de l'Eau et Direction Départementale des Territoires et de la Mer

François TOULET-BLANQUET informe la CLE que le Président de la CLE du SAGE Tech-Albères souhaite organiser des réunions inter-bureau, afin de débattre de sujets communs et de coordonner les actions. Ces réunions conjointes seraient organisées en fonction des besoins et des thématiques.

7. Avis de la CLE concernant les projets soumis à autorisation

Jean-Paul ALDUY explique la philosophie retenue : pour les petits projets, l'appréciation est laissée aux techniciens, pour les grands projets, la CLE est consultée.

Séverine HUMBERT apporte des compléments quant au fonctionnement souhaité :

- les services de l'Etat envoient tous les dossiers au secrétariat de la CLE, a minima pour information
- le secrétariat de la CLE convoque le bureau si l'importance du projet le justifie
- le bureau peut décider de mettre le projet à l'ordre du jour d'une CLE s'il est vraiment déterminant

Elle ajoute que parfois sur les petits dossiers il est impossible pour les techniciens de donner une réponse tranchée, notamment parce que cette réponse devra s'appuyer sur des principes que la CLE aura décidés. Elle propose par conséquent qu'en plus de son travail en routine, le bureau ait aussi pour mission de réfléchir à la ligne de conduite à définir pour l'autorisation liée à ces forages.

Jean-Paul ALDUY demande ce qu'il en est du dossier THT, et s'il aura un impact sur les nappes. Il estime qu'il est important que les techniciens se penchent sur ce type de dossier.

Jean-Bernard TERRE répond qu'a priori il n'y aura pas d'impact.

Séverine HUMBERT répond que pour que les techniciens se prononcent, il faut qu'ils aient eu connaissance du dossier.

8. Rapport d'activités du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon

Hichem TACHRIFT, directeur du Syndicat Mixte, présente le bilan 2010.

Concernant l'axe « sensibilisation », Michel BERDAGUER estime que l'action du Syndicat Mixte sera plus efficace si elle trouve un relais local à travers des associations.

Hichem TACHRIFT répond qu'effectivement les associations locales sont un excellent relais pour la sensibilisation et seront impliquées, et que le Syndicat Mixte est intéressé par celles qui souhaitent porter le message lié aux nappes.

Séverine HUMBERT évoque l'étude « volumes prélevables » qui sera menée par le Syndicat Mixte. Il s'agit d'estimer quel volume peut être prélevé dans les nappes tout en garantissant leur bon état (quantitatif et chimique).

Pascal JOBERT ajoute que la définition de ce volume prélevable aura des conséquences réglementaires. Le volume déterminé devra être partagé entre usages au sein du SAGE, et les services de l'Etat, qui doivent réviser toutes les autorisations de prélèvements pour fin 2014, s'appuieront sur ces résultats.

9. Calendrier prévisionnel

Séverine HUMBERT présente un calendrier prévisionnel en expliquant qu'on se donne des objectifs très ambitieux.

7. Avis de la CLE concernant les projets soumis à autorisation

Jean-Paul ALDUY explique la philosophie retenue : pour les petits projets, l'appréciation est laissée aux techniciens, pour les grands projets, la CLE est consultée.

Séverine HUMBERT apporte des compléments quant au fonctionnement souhaité :

- les services de l'Etat envoient tous les dossiers au secrétariat de la CLE, a minima pour information
- le secrétariat de la CLE convoque le bureau si l'importance du projet le justifie
- le bureau peut décider de mettre le projet à l'ordre du jour d'une CLE s'il est vraiment déterminant

Elle ajoute que parfois sur les petits dossiers il est impossible pour les techniciens de donner une réponse tranchée, notamment parce que cette réponse devra s'appuyer sur des principes que la CLE aura décidés. Elle propose par conséquent qu'en plus de son travail en routine, le bureau ait aussi pour mission de réfléchir à la ligne de conduite à définir pour l'autorisation liée à ces forages.

Jean-Paul ALDUY demande ce qu'il en est du dossier THT, et s'il aura un impact sur les nappes. Il estime qu'il est important que les techniciens se penchent sur ce type de dossier.

Jean-Bernard TERRE répond qu'a priori il n'y aura pas d'impact.

Séverine HUMBERT répond que pour que les techniciens se prononcent, il faut qu'ils aient eu connaissance du dossier.

8. Rapport d'activités du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon

Hichem TACHRIFT, directeur du Syndicat Mixte, présente le bilan 2010.

Concernant l'axe « sensibilisation », Michel BERDAGUER estime que l'action du Syndicat Mixte sera plus efficace si elle trouve un relais local à travers des associations.

Hichem TACHRIFT répond qu'effectivement les associations locales sont un excellent relais pour la sensibilisation et seront impliquées, et que le Syndicat Mixte est intéressé par celles qui souhaitent porter le message lié aux nappes.

Séverine HUMBERT évoque l'étude « volumes prélevables » qui sera menée par le Syndicat Mixte. Il s'agit d'estimer quel volume peut être prélevé dans les nappes tout en garantissant leur bon état (quantitatif et chimique).

Pascal JOBERT ajoute que la définition de ce volume prélevable aura des conséquences réglementaires. Le volume déterminé devra être partagé entre usages au sein du SAGE, et les services de l'Etat, qui doivent réviser toutes les autorisations de prélèvements pour fin 2014, s'appuieront sur ces résultats.

9. Calendrier prévisionnel

Séverine HUMBERT présente un calendrier prévisionnel en expliquant qu'on se donne des objectifs très ambitieux.

Jean-Paul ALDUY pense que ce calendrier est indispensable et qu'il faut faire le maximum pour le respecter, notamment dans l'objectif de se rapprocher du calendrier du SCOT.

10. Questions diverses

Concernant l'organisation de la CLE, Alain HALMA demande la participation des techniciens de la chambre d'agriculture au comité technique de la CLE.

Hichem TACHRIFT répond que le comité technique peut rester dans sa configuration actuelle pour parler des questions de planification du SAGE d'ordre général, et intégrer la chambre d'agriculture lors d'études importantes.

Michel GUALLAR souhaite que la chambre d'agriculture soit partie prenante du maximum de discussions, et notamment de l'étude volumes prélevables.

Séverine HUMBERT répond qu'il était bien évidemment prévu que la chambre soit intégrée aux discussions concernant l'étude volumes prélevables.

Chantal GRAILLE pense qu'il est effectivement possible de distinguer deux configurations :

- Un comité technique restreint, notamment pour des questions liées aux financements et à la planification
- Un comité technique élargi, notamment pour des questions techniques

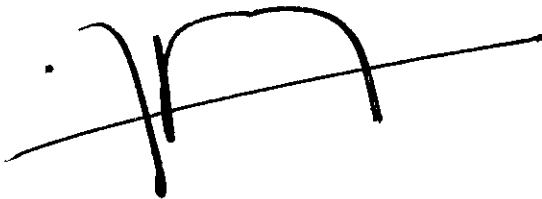
Jean-Paul ALDUY approuve ces deux niveaux.

Jean-Paul ALDUY clôt la réunion en remerciant les participants et les invitant à prendre part à la prochaine session qui se tiendra à l'automne.

12h25 : Fin de séance

Fait à Perpignan, le _____,

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,



Jean-Paul ALDUY

Liste de présence – Membres officiels de la CLE

Prénom – Nom	Structure et fonction
Collège des collectivités	
Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE	Président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Marcel DESCOSSEY, Vice-président de la CLE	Maire de Palau del Vidre
Robert OLIVE	Maire de Saint Féliu d'Amont
Raymond PLA	Représentant de la Communauté de Communes Illibéris
Alphonse PUIG, Vice-président de la CLE	Représentant de la Communauté de Communes des Aspres
Collège des usagers	
Michel BERDAGUER	Représentant l'association EDEN
François GALABERT	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
Michel GUALLAR	Président de la Chambre d'Agriculture
Jean MIAS	Représentant du Syndicat des Foreurs
Christian MOLLET	Représentant l'association de consommateurs « UFC – Que choisir »
Collège des services de l'Etat	
Chantal GRAILLE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée
Pascal JOBERT	DDTM – MISE des Pyrénées-Orientales
Jean-Bernard TERRE	Agence Régionale de Santé

Excusés

Alexandre PUIGNAU, Président de la CLE du SAGE Tech-Albères

Nicolas GARCIA, Président du Syndicat mixte de production d'eau potable du Tech aval (SMPEPTA).

Alain TORRENT, Président de la Communauté de communes du Vallespir (pouvoir à M. Olive).

Association syndicale de défense des irrigants de la Salanque (pouvoir à M. Guallar).

Patrick MARCOTTE, CIVAM Bio.

Liste de présence – Autres participants

Prénom – Nom	Structure / fonction
Jean BERTRAND	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Marianne BOTET, Hichem TACHRIFT	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Bruno CHEVALIER	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Alain HALMA	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Séverine HUMBERT	Animatrice du SAGE Nappes de la plaine du Roussillon
Maya LESNE	Représentante de la communauté de commune des Aspres
Marie MAILHEAU	Animatrice du SAGE Salses Leucate
Jean-Luc SIRAC	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
François TOULET-BLANQUET	Animateur du SAGE Tech-Albères